



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Demande de subventions dans le cadre du protocole action cœur de ville

DEL-2019-009

Numéro de la délibération : 2019/009

Nomenclature ACTES : Finances locales, subventions

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 28/01/2019

Date de convocation du conseil : 22/01/2019

Date d'affichage de la convocation : 22/01/2019

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL.

Étaient représentés : M. Georges-Yves GUILLOT par M. Paul LE GUERNIC, M. Eddy RENAULT par Mme Soizig PERRAULT.

Était absent excusé : M. Eric SEGUET.

Étaient absents : Mme Émilie CRAMET, M. Loïc BURBAN.

Demande de subventions dans le cadre du protocole action cœur de ville

Rapport de Madame La Maire

La Ville de Pontivy fait partie des 222 communes lauréates du dispositif « Action Cœur de ville » au bénéfice desquelles 5 milliards de crédits doivent être affectés. Ce dispositif, dont la convention cadre a été signée le 27 septembre 2018, complète utilement le programme national « Dynamisme des villes en Bretagne ».

Sur la base d'un diagnostic partagé par les acteurs et des cinq axes prédéfinis par l'Etat, la convention précise les actions à mettre en œuvre ainsi que les moyens de financements afférents. Cette convention a été adoptée par délibération du 24 septembre 2018 du conseil municipal de Pontivy.

Ainsi, l'ensemble des partenaires que sont : l'Etat, la Banque des Territoires, l'Agence Nationale de l'Habitat, Le groupe Action Logement, le Conseil Régional de Bretagne, L'Etablissement Public Foncier et le CEREMA se sont engagés à soutenir l'attractivité du cœur de ville de Pontivy notamment dans le cadre de fiches actions annexées à la convention.

L'Agence Nationale de l'Habitat s'est également engagée à cofinancer le poste de directeur de projet à hauteur de 50% pour un montant de 26 000 euros par an. Soit 50% du salaire chargé et des frais de déplacements du directeur de projet, pour un montant subventionnable total de 52 000€.

Les engagements financiers des partenaires du programme cesseront au 31 décembre 2022.

Nous vous proposons :

- D'autoriser Madame la Maire à engager les opérations nécessaires aux financements des actions prévues dans la convention action cœur de ville, notamment les demandes de subventions et les pièces nécessaires aux demandes de paiement afférentes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 29 janvier 2019

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**